



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

74240

2023-67

Autorisation
permanente
d'exploitation de la
ligne 17 entre
Moëllesulaz et Parc
Montessuit

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE 24 AVRIL

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil municipal : 18 avril 2023

Étaient présents : Monsieur BLOUIN, Maire - Mesdames et Messieurs BOSLAND – BOGET – CROISIER – PASSAQUAY – ANCHISI – MAITRE – SIMON – PIGNY R. – CHARPENTIER-LOMBARD – PIERRE – CURTIL – PIGNY A. – FOURNIER – CHAPPEL – BARBOTIN – MAGDELAINE –DEGUIN – RUIZ -

Étaient absents représentés : Procuration de V. CORNEC à N. ANCHISI – de Y. LE PRIOL à A. BLOUIN – de H. ABDALLAH à O. MAITRE – de A. FAVRELLE à J. DEGUIN – de F. CLERICI à JF. RUIZ

Étaient absents excusés : Mesdames et Messieurs VINCENT – FIGUIÈRE – GAVARD-RIGAT – KAMANDA – PATRIS – SIMULA – JUGET – MULLER – GHERSIN

Secrétaire de séance : Françoise MAGDELAINE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la convention d'exploitation et de maintenance de la ligne de tramway entre les TPG et la commune de Gaillard ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré par 24 voix pour (Mmes et MM. BLOUIN – BOSLAND – BOGET – CROISIER – PASSAQUAY – ANCHISI – MAITRE – SIMON – PIGNY R. – CHARPENTIER-LOMBARD – CORNEC – PIERRE – CURTIL – PIGNY A. – FOURNIER – CHAPPEL – BARBOTIN – LE PRIOL – MAGDELAINE – ABDALLAH – DEGUIN – RUIZ – FAVRELLE – CLERICI)

Article 1 : **APPROUVE** de renseigner l'autorisation permanente valable pour une durée de validité de 2 ans auprès de l'exploitant TPG.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer l'autorisation permanente jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : **DIT** que la présente délibération sera notifiée aux personnes suivantes :

- Transports publics genevois
- Annemasse Agglo

Article 4 : La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex – Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,



Antoine BLOUIN

La Secrétaire de Séance,

Françoise MAGDELAINE

Délibération devenue
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-
préfecture le :

28/04/2023

- de sa mise en ligne le :

28/04/2023

AUTORISATION PERMANENTE (validité 2 ans)

Valable uniquement pour des interventions à proximité du tram de la ligne 17 entre MOILLESULAZ (France) et PARC MONTESSUIT (Annemasse - France)

L'EXPLOITANT de la ligne 17, les TRANSPORTS PUBLICS GENEVOIS, ci-après TPG, autorise la société demanderesse :

• Raison sociale :

• Responsable légale :

[signatures de la/les personnes dont la signature dans le registre national du commerce et des sociétés (RNCS)]

• Adresse et lieu du siège :

• Téléphone :

• Email :

à intervenir en respectant impérativement les prescriptions et informations décrites sous les libellés cités *infra* et dont la description est précisée dans le "Tableau_Autorisations_Permanentes" qui fait partie intégrante de la présente autorisation.

- Types d'activités
- Lieu d'intervention
- Distance GLO
- Distance LAC
- Horaires
- Moyens
- Prescriptions TPG

Durée de validité : la présente autorisation est valable pour 2 ans. A l'échéance, la société demanderesse renouvellera sa demande. Les directives TPG devront être respectées en tout temps et en cas de non-respect la présente autorisation sera révoquée immédiatement. Les TPG se réservent le droit en tout temps de procéder à des contrôles sur place pour vérifier la bonne application des Directives transmises, notamment les autorisations écrites transmises aux travailleurs. Il est **rappelé à la société demanderesse l'application du décret no 2017-694 du 2 mai 2017, notamment à l'article 4 précité, relatif aux obligations de l'employeur et à l'article 8, relatif aux obligations d'évaluation des risques engendrés par la circulation des tramways qui prévoit que l'employeur informe des zones à risques (emprises ferroviaires) et de leur délimitation; des règles de sécurité à respecter dans ces zones.**

N.B : En application du décret no 2017-694 du 2 mai 2017, l'employeur est expressément rendu attentif qu'il doit, dans tous les cas, délivrer aux travailleurs concernés une autorisation écrite d'accès aux emprises et aux zones à risques après s'être assuré que ceux-ci ont une connaissance, résultant d'une formation théorique et pratique, des risques liés aux emprises (*les limites des zones dans lesquelles les travailleurs sont autorisés à se déplacer ou à travailler et celles des zones à risques sont identifiées préalablement à toute intervention*) et des mesures à prendre pour se déplacer et travailler en sécurité.

La présente autorisation est établie à double exemplaire et doit être signée par le ou les représentants légaux de la société qui atteste(-ent) ainsi avoir pris connaissance de l'ensemble des documents et de les avoir parfaitement compris. La société atteste également avoir informé et formé les collaborateurs qui seront amenés à intervenir.

Bon pour accord : la Société demanderesse : MAIRIE DE GAILLARD

(signatures de la/les personnes dont la signature est reconnue dans le registre national du commerce et des sociétés (RNCS))

Etablie à : GAILLARD, le 28 Mars 2023



Visa et timbre de L'EXPLOITANT :

Genève, le :

Autorisation permanente d'activité

DEMANDEUR	RESPONSABLE LEGAL	ADRESSE	TÉLÉPHONE	MAIL RESPONSABLE ACTIVITE	TYPE D'ACTIVITE	DESCRIPTION COMPLÉMENTAIRE	LIEU D'INTERVENTION	DISTANCE GLO	DISTANCE LAC	HORAIRES	M
AA	Le Président d'AA	11 avenue Emile Zola 74100 ANNEMASSE		jeremy.blanchard@annemasse-agallo.fr	Collecte des bacs		Toute la ligne	< 1,5 m	> 4 m	A tout moment	Camion BOI traverser
AMBILLY	Le Maire	2 rue de la Paix 74 100 AMBILLY	04 50 38 05 26	christophe.lugemeau@ambilly.fr	Nettoyage quotidien stations + enlèvement déchets plateforme + nettoyage graffiti + déneigement quais et cheminements + déneigement carrefours		Toute la commune	intérieur GLO	> 4 m	A tout moment	Nettoyage 1 : déneigement
ANNEMASSE	Le Maire	BP 530 74107 ANNEMASSE CEDEX	04 50 95 07 50	patrice.lugale@annemasse.fr	Nettoyage quotidien stations + enlèvement déchets plateforme + nettoyage graffiti + déneigement quais et cheminements + déneigement carrefours		Toute la commune	intérieur GLO	> 4 m	A tout moment	Nettoyage 1 : déneigement
Annemasse	Le Maire	BP 530 74107 ANNEMASSE CEDEX	04 50 95 07 50	patrice.lugale@annemasse.fr	évacuation encombrants		rue du Paix	?	?	?	can
Annemasse les Voisins Agglomération	Le Président d'Annemasse les Voisins Agglomération	11 avenue Emile Zola 74100 ANNEMASSE	Raphaël BRAND +33.6.75.77.74.24 Isabelle ALIX +33.6.76.90.45.52	raphael.brand@annemasse-agallo.fr isabelle.alix@annemasse-agallo.fr	Exploitation et maintenance réseaux eau potable, eaux usées, eaux pluviales	Visites ouvrages, contrôles et manipulations lampons d'ouvrages, bouche à clé eau potable	Toute la ligne	< 1,5 m	> 4 m	A tout moment	Opérateurs à Sans nécessité
ANNEMASSE SMSLT	Le Maire	BP 530 74107 ANNEMASSE CEDEX	04 50 95 07 50	julien.dupuy@annemasse.fr	Maintenance SLT		Toute la ligne	> 1,5 m	> 4 m	A tout moment	1
Boignes E&S				te.dubois@bouygues-ef.com	Maintenance armoires de stations et RMS		Toutes les stations	> 1,5 m	> 4 m	A tout moment	2p +
BRINKS	Jean-François SUGIER	9 boulevard de Dunkerque 13002 MARSEILLE	04 91 84 01 01	L.panicard@brinks.fr	collecte recettes DATs		Toutes les stations	> 1,5 m	> 4 m	A tout moment	2p +
CONDUENT	Jean Charles ZAIA	Rue Claude Chappie 07 500 GUILLERAND GRANGES	04 75 81 41 41	philippe.rochebloine@conduent.com	maintenance valideurs et DATs		Toutes les stations	> 1,5 m	> 4 m	A tout moment	Camion BOI traverser
ECO DECHETS	Mr PIZIAK, dir régional	18 rue des Remparts d'Anay 69002 LYON	Pierre Trouvain	exploitationannemasse@eco-dechets.fr	Collecte des bacs		Toute la ligne	< 1,5 m	> 4 m	A tout moment	Opérateurs à Sans nécessité
ETS CLAPASSON	Sébastien Clapasson	ZI Les Rue des Bracots, 74890 Bone-et-Chablais,	Fixe: +33.5.36.36.99 P: +33.6.07.21.12.40	clapasson.tp@orange.fr	exploitation et maintenance réseaux eau potable, eaux usées, eaux pluviales	Visites ouvrages, contrôles et manipulations lampons d'ouvrages, bouche à clé eau potable	Toute la ligne	< 1,5 m	> 4 m	A tout moment	Nettoyage 1 : déneigement
GAILLARD	Le Maire	Cours de la République, 74240 Gaillard	04 50 39 76 30	thierry.dufrenoy@gaillard.fr	Nettoyage quotidien stations + enlèvement déchets plateforme + nettoyage graffiti + déneigement quais et cheminements + déneigement carrefours		Toute la commune	intérieur GLO	> 4 m	A tout moment	aut
Guy Chatelet	Mme Claire DUVAL	466, route des Contamines - 74130 AYZE	+33.450.97.22.70	chatelet@uyv-chatelet.fr	Maintenance SLT		Toute la ligne	< 1,5 m	> 4 m	A tout moment	1
IDEVERDE	Arnaud Fauvel : Directeur régional Johann Bonnot : Chef secteur Philippe Champavert : Conducteur de chantier	6 impasse du Bois 74370 Epagny Metz-Tessy	Fixe: +33(0)4.50.67.31.42 P: +33.6.86.55.45.24	Philippe.champavert@ideverde.com	Arrosage gazon		Toute la ligne	intérieur GLO	> 4m	1h - 4h	aut
IDEVERDE	Arnaud Fauvel : Directeur régional Johann Bonnot : Chef secteur Philippe Champavert : Conducteur de chantier	6 impasse du Bois 74370 Epagny Metz-Tessy	Fixe: +33(0)4.50.67.31.42 P: +33.6.86.55.45.24	Philippe.champavert@ideverde.com	Toute gazon (fréquence 10 jours)		Toute la ligne	intérieur GLO	> 4m	A tout moment	2p dont une vj camion plate
IDEVERDE	Arnaud Fauvel : Directeur régional Johann Bonnot : Chef secteur Philippe Champavert : Conducteur de chantier	6 impasse du Bois 74370 Epagny Metz-Tessy	Fixe: +33(0)4.50.67.31.42 P: +33.6.86.55.45.24	Philippe.champavert@ideverde.com	Retrait obstacle plateforme- remise en état gazon (interventions urgentes)		Toute la ligne	intérieur GLO	> 4m	A tout moment	3 p + fourgon.
JC DECAUX				sebastien.champavert@ideverde.com	Nettoyage abris + mise à jour publicité + réparations abris		Toutes les stations	> 1,5 m	> 4 m	A tout moment	2p + c
ORTEC	Mr CASCALES, resp agence	Rue des sacelles, ZI des Bonnets 74130 BONNEVILLE	Paul Dury	paul.dury@ortec.fr	Collecte entrées bruis		Toute la ligne	< 1,5 m	> 4 m	A tout moment	Camion BOI traverser